



Divorce amiable ou pour adultère

Par **cassiope**, le **16/04/2012** à **21:03**

Bonjour,

je suis mariée depuis un an et demi. j'ai découvert il y a quelques jours que mon mari me trompe. Il a avoué me tromper depuis deux mois. Je l'avais, auparavant, poussé dans ses retranchements afin qu'il m'avoue qu'il me trompe - avec la personne avec qui il est actuellement, j'avais vu juste - mais il a toujours nié.

De plus, il ne s'est pas protégé avec cette fille - j'emploie ce terme car elle a 21 ans, lui 30 ... et a eu des relations avec moi également. J'ai pris rdv chez le médecin pour me faire prescrire des analyses.

Il a pris rdv chez un avocat qu'il connaît pour samedi prochain. Je n'ia pas d'avocat. Ainsi ma question est la suivante : si je veux qu'il y ait reconnaissance de divorce pour adultère, dois-je avoir mon propre avocat ? Aussi : nous n'avons pas d'enfant, ni de bien immobilier (valeur des nos meubles inférieure à 4000 euros), si je tiens absolument à ce qu'il y ait reconnaissance de l'adultère, cela va-t-il durer longtemps ?

Merci de votre attention et de votre aide.

Par **Marion2**, le **17/04/2012** à **07:28**

Bonjour,

Si vous souhaitez une procédure d'urgence, vous demandez à votre avocat un référé.
Je vous conseille fortement de prendre votre propre avocat, surtout si vous souhaitez une

reconnaissance d'adultère.

Bon courage